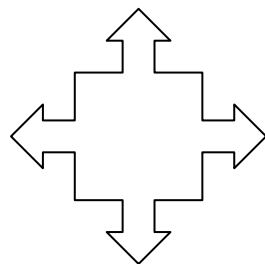


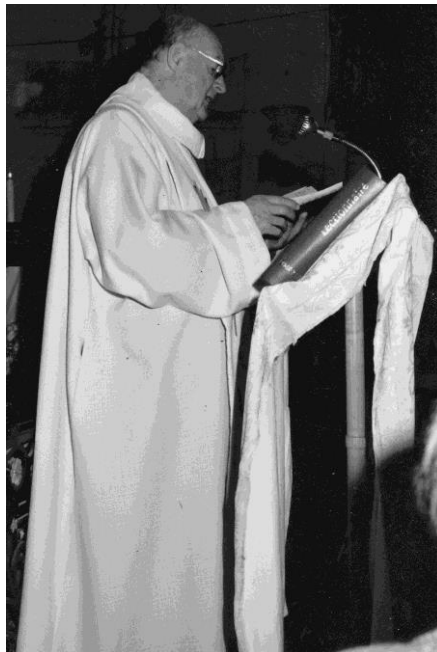
Histoire de Beugnon
et de la
seigneurie de Sautour
des origines à 1789



A la mémoire de l'abbé Auguste Demeuré, curé de Beugnon de 1950 à 2000.

*Homme de grande foi et de grand savoir, féru d'histoire locale, dont les notes
puisées patiemment dans les archives départementales ont permis de réaliser cet essai.*

Isambard de Bunione.



A sa sortie du grand séminaire, le jeune abbé Auguste Demeuré fut nommé à Saint-Fargeau dans l'Yonne. Sa ferveur et sa gentillesse firent qu'il fut bientôt l'invité du château qui appartenait à l'époque à la famille d'Ormesson. Notre curé qui maîtrisait parfaitement le grec et le latin accepta la demande de l'ambassadeur Wladimir d'Ormesson de donner des cours privés à son fils.

C'est ainsi que le jeune abbé Auguste Demeuré devint pendant quelques temps le répétiteur d'un de nos plus grands écrivains contemporains ; j'ai nommé : Jean d'Ormesson.



PREAMBULE

Le village de Beugnon est situé dans la vallée de l'Armanche, rivière qui de Chaource où elle prend sa source rejoint Saint-Florentin dans une plaine descendant en pente douce jusqu'à l'Armançon, affluent de l'Yonne. On disait jadis :

« Armanche et Armançon, mauvaises rivières mais bons poissons ».

Autrefois, la terre n'y était guère prolifique. La faible couche d'alluvions et de sables recouvrant une argile verdâtre sur des bancs de grès peu profonds, sol typique de la Champagne humide, n'étant pas favorable à la culture des céréales. Ces gisements de grès exploités entre les routes de Saint-Florentin et de Germigny furent utilisés pour la construction de l'église et largement exploités jusqu'en 1830 pour les fondations de nombreuses maisons du village. La couche fossilifère est maintenant recouverte de plusieurs mètres de sable mais jusqu'au milieu du XIX^e siècle, on pouvait encore reconnaître les excavations à de légères dépressions du sol.

Les prairies y sont par contre d'excellente qualité, d'où la production de fromages, parmi les meilleurs connus depuis le XVI^e siècle. Le maréchal d'Aumont, gouverneur de Champagne et seigneur de Germigny, relate dans ses mémoires que le roi Henri IV se régala de fromage de Beugnon et de vin de Chablis en proclamant :

« Ah ! Mon ami ! Ce vin, ce fromage, sont vraiment dignes de la table du Roy ».

Située aux confins de l'Île de France, de la Bourgogne et de la Champagne, la contrée a bénéficié des apports de ces trois grandes dominations, mais cette mixité n'a pas favorisé un folklore et des coutumes spécifiques. Administrativement rattachée à la région Bourgogne après la Révolution le pays n'en a recueilli au cours des temps que peu d'influences. Le terroir dépend géologiquement et géographiquement à la Champagne humide. Le pagus de Beugnon eut pour juridiction civile le baillage de Sens avec successivement les lois et usages du Comté de Champagne, du Duché de Bourgogne, avant d'être rattaché au domaine royal et au Parlement de Paris

A l'origine, le pays d'Armanche était limitrophe des trois grandes ethnies gauloises qui furent les Lingons (*Langres*), Les Tricasses (*Troyes*) et les Sénons (*Sens*). Ces derniers furent comme les Eduens de fidèles alliés de Jules César. Situé à l'intersection de deux grandes voies romaines dont la plus importante fut la voie d'Agrippa qui partait de Milan, reliant Lyon, Autun, Saulieu, Auxerre et Troyes pour rejoindre Boulogne-sur-Mer. L'autre, plus tardive dite voie d'Antonin, reliait Alésia à Sens. Elles se croisaient à Eburobriga (Avrolles). Ces axes de communication apportèrent à la région les bénéfices d'échanges commerciaux et culturels mais aussi pour son malheur servirent de passage aux grandes invasions du premier millénaire : « les chemins de barbarie » ainsi qu'aux exactions de la soldatesque des nombreux conflits qui jalonnèrent les siècles suivants.

BEUGNON

L'origine du nom Beugnon est une question qui n'a cessé d'interpeller beaucoup de chercheurs. Le toponyme ne semble pas se rattacher à une racine précise. Récapitulons-en les changements au cours des siècles.

XI^e siècle – La plus ancienne appellation trouvée dans les archives nomme le hameau BUNIONE en citant le patronyme du plus ancien habitant connu : Isambardus* de Bunione.

XII^e siècle – Sur un acte de restitution de terres aux moines de Saint-Jean-de-Sens, un des témoins se nomme : Gobertus de Bugnone.

XIII^e siècle – Lors du dénombrement des fiefs relevant du roi dans la châtelainie de Saint-Florentin, il est noté : Terres au lieu dit Buignonem. Il s'agit là comme c'était l'usage à cette époque d'une latinisation du toponyme.

XIV^e siècle – A la succession de Marguerite d'Argenteuil, il est écrit : Ysabeau de Maligny, épouse de Guillaume de Sully, seigneur de Buignon.

XV^e siècle – En août 1452 est nommé dans une charte : Antoine de Peule, seigneur de Bugnon.

XVI^e siècle – Plusieurs écrits parlent de Bugno, puis de Bugnon.

XVII^e siècle – Bugno est à nouveau employé mais ensuite, on ne trouve plus jusqu'à nos jours que l'appellation Beugnon.

Il est fort probable que les premiers habitants de ce lieu aient été des Francs** ou des Germains qui parlaient le tudesque. Cette langue germanique, apparentée au francique, dite aussi haut allemand, était en usage dans toute la partie nord de la Gaule sous les dynasties mérovingienne et carolingienne comme le roman l'était au sud de la Loire.

Il faut savoir que la toponymie gauloise ou celte était essentiellement rattachée aux spécificités naturelles (monts, vallées, rivières etc.) ainsi qu'aux divinités locales. Ces noms de lieux furent repris et souvent latinisés par les Romains qui y ajoutèrent les noms des propriétaires de villas. Ces toponymes latinisés se terminent toujours dans la partie nord et est de la France par « y » ayant pour signification : propriété de... Les trois-quarts des communes de l'Yonne ont cette terminaison, les autres relevant plutôt d'une implantation germanique.

*Isambardus : latinisation du patronyme germanique Isambert qui signifie en langue tudesque : brillant comme l'acier (Isan = fer et berth = brillant).

**Le nom « Franc » vient du haut-allemand Frekkir qui signifie : hardi, fort, courageux. De nombreux mots de notre langue moderne proviennent des langues tudesque ou francique, comme forêt (for – estis), for désignant la nature sauvage.

L'onomastique franque née au V^e siècle ne s'imposa réellement qu'au VIII^e siècle en raison de la germanisation grandissante de l'aristocratie terrienne*. Ce qui tendrait à accréditer le fait qu'il n'y ait pas eu d'habitants en ce lieu avant cette époque. Ces terres furent concédées, comme cela était courant sous les carolingiens à une implantation germanique. Nous trouvons d'ailleurs de nombreux prénoms de cette origine dans les chartes relatives au prieuré de Franchevaux.

Certains furent tentés de rapprocher Beugnon du vieux mot patois « beugne », qui signifie dans le dialecte : bosse ou coup porté. Il ne faut également tenir aucun compte de la nomination Buignonem du XIII^e siècle car il était d'usage à cette époque religieuse de latiniser tous les noms de lieux. Il existe d'autres villages nommés Beugnon ou Le Beugnon, mais leur toponyme ancien était Briennico. Dans la langue tudesque, l'appellation bugnon (et son pluriel bugnone), signifie très exactement ruchers ou ruche à miel.**

Il est fort probable qu'aucun hameau n'ait existé avant le X^e siècle. La grande forêt gauloise (en l'occurrence la Forêt d'Othe) s'avancait jusqu'à l'Armance. Les essartages ne furent entrepris que bien plus tard.

Alors, tentons d'imaginer ces premiers occupants, producteurs de miel et d'hydromel installés dans les taillis et sous les acacias.



*Au X^e siècle, l'évêque de Troyes Ansegise associé à l'évêque de Sens fit venir des Saxons pour lutter contre les envahisseurs Normands. Ils favorisèrent leur implantation dans des espaces inhabités de leurs évêchés.

**Le miel était depuis l'antiquité un aliment indispensable, seul apport de sucre avant qu'on utilise, beaucoup plus tard, la canne ou la betterave. Au Ve siècle, selon la loi franque, le voleur d'un pot de miel pouvait être condamné à la peine de mort. Une coutume des Gaulois, reprise par les Francs et les Germains, voulait qu'on fasse boire aux jeunes mariés une coupe d'hydromel afin que leur union soit douce comme le breuvage de là est venue l'expression : Lune de Miel.

HISTORIQUE

Ce n'est qu'aux environs de l'an mil, qu'on relève dans les chartes le nom d'Isambardus de Bunione, premier habitant mentionné dans ce hameau.

Le document qui revêt le plus d'importance est daté de 1159. Il relate l'inauguration du prieuré de Franchevaux*, sur le finage de Bugnone, au lieudit : Les Drillons**.

Le hameau était alors sous la dépendance du seigneur de Sautour dont le plus ancien connu se nommait Gueric de Sutor***. Son patronyme fut peut-être à l'origine du nom du village mais le toponyme Sautour existait dans les chartes bien avant la présence de ce seigneur. Etymologiquement, sautour signifie : sous les tours.

1180 – Naissance du seigneur Guy de Sautour****, homme lige du comte de Champagne Thibaut IV qu'il accompagnera dans son expédition en Espagne puis en croisade.

C'est à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e que fut construite la chapelle de Beugnon qui servait de lieu de culte à la maladrerie instaurée par les moniales du prieuré de Franchevaux.

L'existence de cette léproserie est attestée par un document des archives hospitalières de l'hôpital de Saint-Florentin. Titre : Maladrerie de Buignon – Liste des Aumônes Royales de Saint-Louis.

« ...Aumônes de la Baillie de Sens... Maladrerie de Buignon... 10 sols annuels. »



1202 – Au dénombrement des fiefs relevant du roi, on note l'appartenance de terres à la vicomté de Saint-Florentin au lieudit Buignonem, sous la dépendance du seigneur de Sautour.

*Franchevaux, voir : Histoire du Prieuré de Franchevaux (même auteur).

**Les drillles désignaient en langue gauloise des sources ou des petits ruisseaux.

*** Gueric (Thierry) de Sutor et son épouse Emeline. Un fils Itier (chevalier).

**** Voir tableau des seigneurs de Sautour.

Au début du XIV^e siècle on constate une première altération du nom du village de Buignon en Bugnon.

Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux, seigneur d'Argenteuil* (*sur Armançon*), maître de l'Hôtel du roi Philippe VI, obtint de celui-ci, l'autorisation de créer deux foires au village pour les fêtes de Notre-Dame en mars et en septembre. Malheureusement, ces foires ne verront jamais le jour car la Guerre de Cent Ans commence à faire des ravages dans nos campagnes et la peste qui va sévir en décimera la population.

1359 – Les Anglais, sous la conduite de leur roi Edouard III, arrivent de Reims avec une armée de cent mille hommes. Ils ravagent la Champagne avant de mettre le siège devant Saint-Florentin. La ville était alors une formidable place de guerre avec double enceinte et donjon. Les habitants ont eux-mêmes rasé les faubourgs avant de se réfugier derrière les murailles. N'ayant pu conquérir la ville les troupes du roi d'Angleterre se vengent en pillant les villages alentour. Les religieuses de Montléu et celles de Franchevaux doivent quitter leurs prieurés pour se réfugier derrière les murs de la cité. Edouard III met alors le siège devant Tonnerre où il est rejoint par l'armée du duc de Lancastre qui, longeant l'Armançon, achève de ruiner la région en pillant et rançonnant les villages proches.

1375 – Le prince de Galles, commandant les troupes anglaises dans la région, manque d'argent pour régler la solde de ses mercenaires. Ceux-ci se payent sur les habitants, pillent les monastères, les églises et les abbayes, dont Franchevaux. Ces exactions se poursuivront durant toute l'année 1376.



*Il semble qu'il n'ait été que peu de temps seigneur de Beugnon par succession, indépendamment de la châtellenie de Sautour.

1390 – Le 9 novembre, quelques habitants ont été appelés à rendre hommage au nouveau seigneur de Bugnon (ou Buignon)*. Il s'agit de : Jehannot Chiertemps, Pierrenet Chiertemps, Guiot Gilbert, Perrenot Robin, Jehanne Simonnet, Jacquin Jacquart.

«...Guillaume de Sully, Chevalier Seigneur de Bugnon, Ysabeau de Maligny son épouse, tient du Roy en la Châtellenie de Saint-Florentin, par succession de sa mère, Marguerite d'Argenteuil, femme de feu Miles de Maligny, lui échoit :

- *La haute et basse justice sur la terre de Buignon, ainsi qu'un revenu de 10 livres tournois.*
- *Les censives payables à la Saint Remy, d'une valeur de 30 sols tournois.*
- *Les coutumes dues au dit lieu le même jour, soit 1 setier** d'avoine.*
- *Les terrages du dit Buignon, où il se moissonne par an 30 bichets*** de froment et 30 d'avoine.*
- *Plus diverses terres : pré de Charro tenant au ru de Charro, 3 arpents**** de prés tenant à la chapelle de Buignon ».*

1391 – Par son testament, Marie Duisy, dame de Seignelay, épouse de Philippe de Savoisy, fait à la chapelle de Notre-Dame de Buignon un legs de 10 livres tournois.



1429 – Le 4 juillet, Jeanne d'Arc passe l'Armançon à la tête de l'escorte du Dauphin Charles. Saint-Florentin est alors aux mains des Bourguignons. Courageusement Jeanne portant la bannière royale s'avance jusqu'aux remparts, parlemente avec le gouverneur et la ville lui ouvre ses portes. Après une courte halte, la troupe reprend la route de Troyes. Pour éviter de se heurter aux troupes anglo-bourguignonnes qui tiennent la grande route, l'armée emprunte « l'itinéraire d'Auguste » qui passe par : Beugnon, Soumaintrain, Courtaout, Ervy, pour joindre au soir le château de Saint-Phal dont le seigneur est fidèle au roi. De là, elle dictera une lettre aux édiles de Troyes, ville encore tenue par les Anglais. La capitale de la Champagne lui ouvrira ses portes et la route de Reims où Charles VII pourra être enfin sacré roi de France.

*On remarque que l'orthographe est encore hésitante entre ces deux appellations.

**Mesure des céréales variant selon les régions entre 150 et 300 litres.

***Mesure variant selon les lieux entre 11 et 27 kilogrammes.

**** Surface cultivée variant entre 25 et 51 ares.

1442 – Pierre de Chavigny devient le nouveau seigneur de Sautour et d'autres lieux dont les terres de Bugnon.

1452 – Bugnon fait désormais partie de l'élection de Saint-Florentin.

1455 – C'est en janvier qu'on trouve trace d'un bail à rente passé devant les témoins, Gaucher et Jean Dubois, tous deux paysans de Bugnon :

« De par le Roy et Madame la Duchesse Enbonne, Comtesse de Mortaing, par lequel Etienne Hugot prend à rente de Perrinet Robin, Marguillier de la Chapelle Notre-Dame de Bugnon, une pièce de terre contenant 4 journals ; sise au finage de Bugnon devant la maison du dit Etienne Hugot, tenant à lui-même d'une part, d'autre part à Jean Grange d'un bout de chemin commun.*

Fait moyennant une somme de huit sols tournois de rente ».

Et en septembre de la même année, cet autre bail à rente :

« ... Par lequel Michellet Tribeaudeau prend à rente de Perrinet Robin, Marguillier, une pièce de terre ? ... ».

1457 – En septembre, bail à rente par lequel :

« ... Antoine de Peule, Escuyer et Seigneur de Bugnon, y demeurant, prend à rente de Messire Male Germain, Curé de Soumaintrain et de Pierre Robin, une pièce de terre vague et vaine d'un arpent, appartenant à la cure de Soumaintrain, tenant d'une part à Jean Grange par sa femme, d'autre part à Monsieur de Saultour ».

1467 – Le 12 décembre, cet autre bail à rente par lequel :

« ... Michelet Tribeaudeau, demeurant à Bugnon, prend à rente de Pierret Robin, Marguillier, une place et mesure située en la rue de la Chapelle, pour la somme de 18 deniers de rente ».

1499 – Un acte d'achat daté du 14 juin, par lequel :

« ... Jehan Chaillet, tonnelier demeurant à Villiers, paroisse de Soumaintrain, a acheté une pièce de pré de 3 quartiers pour le prix de 3 livres 10 sols, au profit de la Fabrique de Bugnon ».

*Un journal représente la superficie de terre pouvant être labourée dans la journée.

Dans la première moitié du XVI^e siècle, les barons de Saultour sont aussi seigneurs d'Yrouerre. Élion de Saultour, qui avait épousé Anne de la Châtaigneraie, y mourut en 1557. Son fils, François de Saultour, épousa Roberte de Vienne et décéda lui aussi à Yrouerre en 1584. On commence à trouver quelques actes écrits qui ne concernent pour la plupart que des baux à rente mais qui ont l'intérêt de nous révéler les noms des habitants de cette époque.

1508 - Une ordonnance royale du 14 janvier, fait passer la vicomté de Saint-Florentin de l'autorité du baillage de Troyes à celle du Parlement de Paris. Beugnon est inclus dans ce changement.

1524 – Un marguillier de Bugnon, revenant de Troyes, relate l'épouvantable incendie qui détruisit 1500 maisons et 6 églises de la cité champenoise.

1540 – Cette année est marquée par le décès de François Hugot, mort sans avoir reçu l'extrême onction. Ce grave évènement va déterminer les habitants à engager une lutte qui va durer plus d'un siècle afin d'obtenir un vicaire à demeure dans la paroisse. En effet, le village était toujours dépendant de l'église matrice de Soumaintrain située à un kilomètre et le curé ne pouvait parfois arriver suffisamment à temps pour délivrer les derniers sacrements.

1541 – Toute la population de Bugnon est réunie pour accueillir dans l'allégresse son nouveau protecteur :

Messire Claude des Essarts, Maître d'Hôtel de Monseigneur le Dauphin, seigneur de Thieux et de Saultour ainsi que son épouse originaire de Touraine, dame Charlotte de Taix, fille de Jean de Taix, Grand Panetier du roi François I^{er}.

En septembre, une sentence de la prévôté de Saint-Florentin est rendue par François Viaut, lieutenant d'icelle, pour Messire Claude des Essarts, seigneur du dit lieu :

« ... par laquelle, François Tribeaudeau le Jeune et Michel Viaut, demandeurs comme Marguilliers de la Chapelle Notre-Dame de Bugnon, contre Etiennette, veuve de Jean Materat, Jeannette, veuve de Guillaume Materat, Martin Materat, Etienne Viaut et Jeanne de la Vallée de Saultour, pour payer 20 deniers de rente sur 150 cordes de terre, justice de Bugnon, finage de Neufvis ».

Le 15 novembre, sentence de la Prévôté de Bugnon, rendue par François Viaut, Lieutenant et Procureur fiscal en la Prévôté de Bugnon, pour noble Seigneur Claude des Essarts, à la demande de François Tribeaudeau le Jeune et Michel Viaut, Marguilliers de la Chapelle Notre-Dame de Bugnon :

« ... Qui condamne Colette, veuve de Jean Hugot, à payer une rente de 2 sols tournois au jour de Toussaint sur une pièce de terre contenant 1 journal, sise en la justice du dit Bugnon, près de la maison du dit défunt, tenant d'une part à Edmon Monfils, d'autre part à la dite veuve, du bout dessus aux dits Hugot et Monfils et du bout dessous à la voie commune ».

« ... Qui condamne Edmon Monfils, laboureur à Bugnon, de payer par chacun an au jour de Toussaint envers la Fabrique du dit Bugnon, représentée par François Tribeaudeau et Michel Viaut, Marguilliers, la somme de 6 sols de rente assignée sur 3 journals de terre sis à Bugnon près de la maison de feu Jean Hugot, tenant d'une part à la veuve de Jean Hugot et d'autre à Michel Hugot ».

1548 – Procès en première instance donnant acte de la dépendance du village de Bugnon au baillage ainsi qu'au grenier à sel de Saint-Florentin.

1553 – Beugnon dépend donc désormais de la châtellenie de Saint-Florentin. Le 24 juillet, on peut lire dans la rédaction de la coutume de Troyes :

« Sommaire du Baillage de Troyes, Châtellenie de Saint-Florentin, de laquelle dépendent les villages de ... Soumaintrain auquel y a paroisse et les hameaux de Bugnon, les Bouvières ?, Villiers, Merilley ?, Franchevaux de la dite paroisse de Soumaintrain, Les Closetz ? où il y a 4 maisons justiciables du dit Bugnon, Bois Brûlés où il y a 4 maisons qui répondent au dit Neufvis ».

1554 – Le hameau compte maintenant environ 100 feux. Je vous livre quelques noms d'habitants à cette date :

Jean Maréchal, natif de Beugnon et notaire à Ervy-le-Châtel.

Colin Tribeaudeau, laboureur et chantre à l'église.

Jean Pescheux et sa femme Jeannette, sage-femme.

Edmond Hugot, laboureur.

Nicolas Tribeaudeau, dont deux enfants sont morts sans avoir été baptisé.

Lucien Ravigneault, dont un enfant est mort sans baptême.

En effet, des enfants sont décédés sans avoir reçu le Baptême. Ceci va déclencher une forte indignation dans la population du hameau. Le curé de Soumaintrain ne s'étant déplacé, ou n'ayant pu arriver à temps pour administrer le sacrement, les âmes de ces petits êtres devront selon la croyance, errer pour l'éternité dans les limbes, sans jamais pouvoir accéder au paradis. Ce fut une terrible épreuve pour les habitants et ces évènements vont être à l'origine d'une révolte qui sera suivie d'une longue procédure pour que leur chapelle soit dotée d'un prêtre et que Beugnon devienne enfin une paroisse à part entière.

A cet effet, une enquête ordonnée par le cardinal Louis de Bourbon, archevêque de Sens est confiée à Monsieur Jean Tonnelier. Voici un extrait de la lettre de son Eminence datée du 18 décembre :

« Acte donné par François Viaut, Lieutenant en la Prévôté de Bugnon à Etienne Robin et Guillemain Michaud, Marguilliers, requérants des habitants de donner pouvoir et commission pour l'utilité du dit lieu, de faire des fonds et revenus pour le service divin et l'entretien d'un prêtre, qui sera préposé à la desserte du dit lieu. Sur quoi il nomme :

Pierre Michaud, Jean Guiot, Michel Monfils et François Viaut ».

Suit un état des lieux et des subsides :

« ... Les revenus de la paroisse de Bugnon sont évalués à 50 livres plus les aumônes perçues par les Marguilliers. On recense à l'intérieur de la chapelle, de très belles bannières des trois confréries : Conception Notre-Dame, Saint Antoine, Sainte Anne, estimées à 100 livres tournois...

... Il y a 3 cloches dans le clocher. Le cimetière qui entoure la chapelle est clos de lisses de bois ; il est question de le clore d'un mur de pierre ».

Le 21 décembre, Messire Godran, curé de Soumaintrain, accepte que la chapelle de Bugnon soit désormais regardée comme :

« ...Secours dépendant de l'église matrice de Soumaintrain ».

1555 – Le seigneur Claude des Essarts vient de décéder dans sa 56^e année. C'est à sa seconde épouse, noble dame Gabrielle des Essarts, née De Gouffier, que revient la possession de la châellenie de Sautour, Neuvy et autres lieux dont Beugnon.

Comme on pouvait s'y attendre, les habitants de Soumaintrain ne sont pas d'accord pour qu'une partie des ressources de leur paroisse serve à entretenir la chapelle de Beugnon. Ils sont en cela tancés vertement par l'officialité de Sens qui leur adresse le 20 juillet, une sévère admonestation :

« ... Sentence de l'Official de Sens contre les Marguilliers de Soumaintrain, qui condamne Jean Gillot et Nicolas Thiesson, Marguilliers de Soumaintrain, demandeurs, à payer une somme de 4 livres tournois à Etienne Robin et Guillaume Michaud, Marguilliers de Bugnon, pour avoir faussement avancé, que les ordonnances et commissions de Monseigneur le Cardinal de Bourbon pour l'entretien de la chapelle de Bugnon en succursale, étaient controuvées. Fait défense de tenir pareil langage à l'avenir et sur la proposition de Monsieur l'Abbé Le Riche, leur Procureur, d'en appeler au Saint-Siège et de les y dénoncer.

Signé : Nicolas Destiennes, Procureur de Bugnon ».

1556 – C'est une grande joie pour les habitants de Bugnon en ce 23 juillet, à la réception d'une bulle de Sa Sainteté le Pape Paul IV, déclarant l'érection de la chapelle de Bugnon en église paroissiale.

1557 – Il a fallu cependant attendre plusieurs mois, jusqu'au 29 avril, pour que la décision papale soit effective. Bien sûr, conformément au texte de la bulle du pape la paroisse reste succursale de l'église matrice de Soumaintrain et son curé continue à officier à Beugnon. Les habitants sont tout de même satisfaits d'avoir enfin leur église et la promesse d'obtenir bientôt un vicaire résidant au village pour la desservir. Dans la liesse générale, Jean Gibier et sa femme ont fait don à la nouvelle église de magnifiques fonts baptismaux en pierre.

1559 – Le 7 septembre, une nouvelle sentence à la requête de Martin Maréchal et Nicolas Tribeaudeau, marguilliers, d'exécution immédiate pour le solde de la rente de 6 sous que le dit Edmond Monfils, pourtant riche laboureur, doit à la fabrique de Beugnon.

1561 – Noble dame Gabrielle des Essarts, applique son droit de justice sur ses terres. Ainsi cette sentence du 10 juin, rendue en la Prévôté de Beugnon par Etienne Pouget, Intendant Général pour noble dame Gabrielle de Gouffier, baronne de Sautour, Neuvy et Beugnon :

« ... Condamne Symphorien Robin et Etienne Michaud, laboureurs assignés par exploit de Michel Gillot, Sergent, à payer chacun an à la Toussaint à la Fabrique de Bugnon représentée par Jean Viaut (dit Gaillard) et Etienne Gillot, Marguilliers, une rente annuelle et perpétuelle de 2 sous, hypothéquée sur une pièce de terre contenant 1 journal (31 cordes ½) située près de la maison du défunt Jean Hugot, tenant d'une part à Edmon Monfils et d'autre part au dit Symphorien Robin ».

1565 – Parmi les nombreuses victimes d'un hiver effroyable, on eut à déplorer la mort de dame Gabrielle. Son fils, le baron François des Essarts devient le nouveau seigneur de Sautour.

1568 – En novembre, le litige entre les habitants de Soumaintrain et ceux de Beugnon prend de l'ampleur ; ces derniers ne voulant plus payer les tailles et autres taxes dues à la paroisse de Soumaintrain.

1574 – le 26 février, un nouvel inventaire des titres et papiers de la fabrique de Beugnon est établi à la requête de Jean Viaut (dit Gaillard).

1576 – Le 26 novembre, une sentence à la requête d'Edmond Monfils et Guillot Viaut, marguilliers de la chapelle Notre-Dame de Beugnon, porte reconnaissance de 6 sols et 6 deniers de rente sur la maison de Jean Bonnefoy et Claudin Gillot.

Les exploits de notre Seigneur François des Essarts.

François des Essarts, Baron de Saultour, Neufvys, Bugnon et autres lieux, fut nommé en 1579, Lieutenant du Gouverneur de Champagne. En 1584, il se rallia fidèlement au parti de Henry de Navarre.

Pendant l'année 1589, sa position sur son fief de Saultour était devenue peu enviable après que l'armée royale ait quitté la ville de Saint-Florentin et que les villages alentour aient rallié le parti des ligueurs.

Bien qu'entouré des forces adverses, il leur fit front, fier de sa fidélité au parti royaliste. Ayant levé une armée d'hommes aguerris, bien armés et bien entraînés, il commença ses exploits par enlever la place forte de Noyers, réputée imprenable.

Les ligueurs d'Auxerre, commandés par le Baron Du Carret, Seigneur de Saint-Florentin, après avoir pris aux royalistes la ville de Coulanges-la-Vineuse puis pillé et brûlé Seignelay et Tonnerre, s'attaquèrent au château de Saultour.

Les forces en présence étaient disproportionnées mais le Baron François, ordonnant une sortie audacieuse, prit les assaillants à revers et les repoussa vivement, leur infligeant de lourdes pertes. En représailles, Du Carret et ses ligueurs ravagèrent les villages alentour.

Ce terrible Baron Du Carret semait la terreur en détruisant les récoltes, arrachant et brûlant les vignes, enlevant les troupeaux. Après son échec sur le château de Saultour, il fut remplacé par un aventurier du nom de Pétri Montalan qui réorganisa leurs forces.

En juillet, les ligueurs reçurent les renforts de quatre compagnies, conduites par François de Beaujeu, Seigneur de Jaulges et Villiers-Vineux, auxquelles vinrent se joindre des cavaliers commandés par Monsieur du Tillet, Seigneur de La Bussière.

Avec 300 arquebusiers, 70 lances et 50 cuirassiers, ils ravagèrent la région d'Avallon. Par bonheur, le Maréchal d'Aumont qui commandait le corps d'armée d'Henry de Navarre en Champagne, arriva à temps pour interrompre leurs méfaits.

A leur tour, les deux intrépides chefs royalistes, François des Essarts et le Comte de Clermont, Seigneur de Tonnerre, semèrent la désolation dans les secteurs tenus par les ligueurs. Ils ravagèrent les vignes de Chablis, réduisant par ce fait le pays à la misère.

En octobre, François des Essarts installa son camp de base au monastère de l'Enfourchure, près de la forteresse de Dixmont. De là, en novembre, il assaillit Joigny, détruisant les vignes et faisant couper les bois.

Le 19 décembre, il s'attaqua à la ville de Sens et pour affamer la population retranchée derrière les murailles, fit abattre tous les moulins de Malay-le-Petit. Un renfort de ligueurs venu de Troyes fut totalement taillé en pièces.

Ses troupes tenaient alors toute la région de Sens à Villeneuve-Saint-Salve et grâce à son action, les villages de son fief furent épargnés de nouveaux actes de vengeance venus des ligueurs. Aussi, est-ce avec une peine infinie, que toute la population de nos villages reçut l'annonce de sa mort héroïque survenue le 17 septembre devant les murs de Troyes.

Aujourd'hui, 31 août 1591, Le maréchal d'Aumont s'est emparé d'Ervy-le-Châtel et en représailles les ligueurs ont repris Saint-Florentin. D'autres villages : Chailley, Venisy, Arces, Avrolles, Briennon, refusant de servir un roi protestant, dirigent leurs raids meurtriers sur la Champagne.

Partout la guerre civile désole les campagnes et notre seigneur François n'est plus là pour nous protéger.



Née vers 1585. Fille de François des Essarts et de Charlotte de Harlay, dame de Champvallon. Elle fut :
Dame de Saultour, comtesse de Romorantin, duchesse de Vitry et devint en 1607 la maîtresse officielle d'Henri IV dont elle aura deux filles légitimées. Mariée secrètement en 1611 à Louis III de Guise, cardinal de Lorraine dont elle aura cinq enfants. Elle décéda en 1651.

Henri IV et Charlotte des Essarts (portrait anonyme – Château de Bussy-Rabutin).

1592 – Le 18 février, une sentence est rendue par Jean Hugot, lieutenant de Beugnon, qui :

« ... Condamne Symphorien Cassemiche, François Grignard, Eloy Gillot, à payer annuellement à la Toussaint envers la Fabrique de Bugnon représentée par Jean Gibier et Lucien Maréchal, Marguilliers, la somme de 3 sols et 2 deniers tournois de rente sur un journal de terre au lieu dit : Sous la Saute (ou Saule), tenant d'une part aux héritiers de Jean Lepine et d'autre à la voie commune ».

Signé : Robin, Greffier.

1595 – Dame Jeanne des Essarts, qui à la mort de son père François des Essarts a hérité la seigneurie de Sautour, épouse Messire Vincent de Pau Colot.

1607 – Le 16 mai, une sentence est rendue au profit de la fabrique de Beugnon, représentée par Pierre Ravière et François Tribeaudeau, marguilliers :

« ... Portant reconnaissance de la somme de 4 sols et 8 deniers de rente annuelle, due et reconnue par Sébastien Cassemiche au Bois Brûlé, Etienne Gillot, Henry de Beugnon et Edmond Gourmand, laboureur au Vieux Champs, 1 arpent au lieu dit Le Pré de la Planche, tenant d'une part à François et Jean Les Guenot, d'autre à Symphorien Cassemiche, 1 demi arpent au lieu dit Roulley, tenant d'une part à Jean Challyé, laboureur de Beugnon, d'autre à Michel Maréchal.

Blaise Gibier, procureur des marguilliers, Jean Gibier, Lieutenant général en la Prévôté de Beugnon ».

Signé : Berthelin, Greffier.

1620 – Le 24 avril, une transaction est passée devant le notaire de Sautour et Neuvy :

« ... Par laquelle le Sieur Jean Leblanc, Curé de Soumaintrain et Beugnon, accorde pour quatre années au Sieur Jean Gillot, prêtre demeurant à Soumaintrain, la moitié des droits, revenus, dîmes et de tout dû généralement sur ces paroisses, à la charge du dit Gillot de desservir conjointement les dites cures, d'administrer les sacrements l'un et l'autre et de payer annuellement au dit Sieur Curé, 75 livres ».

1621 – Le 2 juillet, commandement est fait aux habitants de Beugnon :

« ... De payer aux Commissaires du Roy, la somme de 272 livres 10 sols, pour les usages et communes leur appartenant, fixée au rôle de leur déclaration faite les 19 septembre 1618 et 3 juillet 1620 ».

« ... Saisie de plusieurs juments sur les laboureurs de Beugnon par Messire de Matrias, Huissier de Paris. Les bestiaux devant être amenés à Ervy pour y être vendus. André Besançon, Procureur Fiscal, Etienne Robin, Lieutenant, Remi Robin, Syndic, plus 9 laboureurs, firent rendre les bêtes saisies avec promesse de payer la somme plus les frais ».

Ce qui fut fait le 8 juillet 1621.

1626 – Le 21 juin, délibération et consentement des habitants de Beugnon à la requête des marguilliers Jean Robin et d'Etienne Besançon.

« ... A l'effet de donner à Symphorien Roy (dit Monochot), 3 quartiers de terre appartenant à la Fabrique de Beugnon, au lieu dit Les Barrés (ou Les Banés) ».

1630 – Le 20 février, le village accueille François Callu, premier vicaire de la paroisse de Beugnon.

Une grande fête est donnée par Françoise de Pau Collot, la fille de Jeanne des Essarts pour son mariage avec l'écuyer Claude Thierry.

1631 – Le 10 septembre, Monseigneur Charles Prévot, grand archidiacre, au cours de sa visite à la chapelle Notre-Dame, rend sentence qui condamne expressément le curé de Soumaintrain à faire résider un vicaire à Beugnon. Mais le presbytère n'est pas en état et le nouveau vicaire ne veut pas y résider.

« Le presbytère est en si mauvais état, tellement humide et infesté de mauvais esprits qu'on ne peut y demeurer. »

Après accord, un nouveau vicaire doit être nommé, charge aux habitants : de réparer ledit presbytère, de payer la somme de 110 sols l'an prévue par la Bulle et de communier en l'église de Soumaintrain, sauf les infirmes, les sexagénaires et les enfants.

1632 – Claude de Pau Colot, sœur de Françoise des Essarts, épouse Messire François du Niseau devient le nouveau seigneur de Sautour.

1643 – On enregistre un bail au profit de Gabriel Cassemiche demeurant au Bois Brûlé et d'Edmond Cherest de Beugnon :

« ... De 7 quartiers de pré au lieu dit Les Mareaux, pour 6 ans, moyennant 14 livres 15 sols l'an. »
Nicolas Yot et Edmond Grignard, Marguilliers.

Le nouveau vicaire de la paroisse de Beugnon ne fait pas l'unanimité. Le 11 juin, cette ordonnance de Messire Bernard Grassin, Grand Archidiacre de Sens :

« ... Qui condamne le Sieur Marin du Fossé, vicaire sans approbation, à déguerpir et le Sieur Claude François, Curé de Soumaintrain, à mettre au plus tôt un desservant résidant. »

1644 - Après le départ du mauvais vicaire, une inspection du presbytère révéla qu'en effet, celui-ci était en très mauvais état, rongé d'humidité et totalement inhabitable.

1645 – C'est le bailli de Saint-Florentin, le Sieur Edme Defeu qui fait maintenant fonction de seigneur de Sautour.

Le 13 juin, on note un bail au profit de Joseph Gibier, Laborde et Edmond Cherest, laboureurs à Beugnon :

« ... 2 arpents au lieu dit Les Champbreau, pour 3 ans, moyennant 17 livres. »

1646 – Sentence arbitrale entre le prieur curé de Neuvy, messire Nicolas Domballe et le curé de Soumaintrain, Messire Claude François :

« ... à propos des cautions décimales en vertes dîmes. Ils s'en rapportèrent au Sieur Pierre Garnier, Curé de Courtaoult, qui dresse procès verbal en présence de trois Prud'hommes : François Hugot, Eloy Simmonet et Jean Tribeaudeau. Le Sieur Prieur de Neuvy étant condamné à payer la somme de 60 livres pour frais et dépens antérieurs au curé de Soumaintrain.

Les pièces ont été déposées chez Pierre Viaut et Pierre Lenfumey, Notaires à Neuvy. »

Le 28 décembre, acte d'échange entre Claude François, curé de Soumaintrain et Guillaume Lemperiere, vicaire de la chapelle de Beugnon :

« ... Pour le tiers d'un quartier de terre possédé par Damoiselle Marie Dumonceau (fille mineure de défunt François Dumonceau, Escuyer à Soumaintrain, représentée par Jean Dumonceau, son oncle), tenant d'une part au cimetière et presbytère et d'autre part aux prés de Jean Grange, pour servir de jardin au vicaire. »

1647 – Le 26 avril, Eloy Aubry afferme à Henri Robin et Jean Gibier, marguilliers, la pièce de vigne de La Chappe, pour 6 ans et pour 31 sous.

Le 8 mai, bail au profit de Jean Viaut, laboureur à Beugnon :

« ... d'un demi arpent au lieu dit Clorest, pour 3 ans, moyennant 6 livres 5 sols.

Signé : Jean Gibier et Remy Robin, Marguilliers. »

Nicolas Gibier afferme à Jean Gibier et Remy Robin :

« ... 5 quartiers de pré au lieu dit Les Venettes, tenant d'une part à Edme Gibier et d'autre au Clozeau du Moulin. »

Le 28 octobre, bail à rente au profit de Jacques Gibier, laboureur à Beugnon :

« ... Un demi-arpent de terre au lieu dit Les Sansons. »

1649 – Le village accueille son nouveau seigneur : Le chevalier Claude Paul de Beaujeu, Maréchal de Camp des Régiments de Cavalerie, Seigneur de Villiers-Vineux, Butteaux, Sautour, Neuvy, Courcelles, Soumaintrain, Tronchoy, Courtaoult, Beugnon.

Le 23 avril, on recense un bail au profit de Jean Arnoult, maçon à Beugnon :

« ... de 8 cordes de vignes au lieu dit La Chappe. »

1654 – Le 30 juillet, condamnation de Jean Viaut le Jeune :

« ... Pour diffamation envers Edme Robin, Lieutenant de Justice de Beugnon.

Signé : Jacques Cabourdin, Procureur Fiscal de Soumaintrain. »

La rétractation du sieur Viaut lui vaudra malgré tout une amende de 30 livres à payer sous peine de prison et obligation de ne pas récidiver.

1655 – Le 11 juin, un marché est conclu, par lequel Jean Arnoult, maçon à Beugnon :

« ... S'engage pour la somme de 80 livres à abattre la muraille de la chapelle Saint-Antoine (bâtie sur le côté nord de la nef) et à la refaire.

En présence d'Edmond Charlot, Premier Marguillier, Anne Vyaut et Hierosme Mathieu. »

Le 8 août, reconnaissance de dette :

« ... De Jean Gillot (dit Gros Jean), laboureur à Beugnon et Françoise Couvreur, sa femme, envers la Fabrique de la somme de 41 sols 3 deniers de rente annuelle et perpétuelle, pour un demi arpent et demi quartier de terre, payable à la Toussaint, au lieu dit Le Parcq, proche des bâtiments où les susdits reconnaissent faire leur demeure. »

1659 – Le 9 novembre, les habitants se réunirent et après délibération, refusèrent de payer les 80 livres réclamées par le vicaire Jean Courtot, pour la raison qu'il a effectué des achats d'ornements à Troyes (chasuble verte, chape noire, drap mortuaire et parement noir), sans leur accord :

« ... Ces achats ayant été faits sans ordre, avec les fonds destinés à payer les matériaux déjà livrés pour bâtir une sacristie.

Les Marguilliers, Jehan Cherest et Jacques Mareschal. »

1662 – Le 24 octobre, sentence rendue par François Gibier, ancien praticien en la prévôté de Beugnon :

« ... Par laquelle, maître Claude François, Prêtre Curé de Soumaintrain, assigné à la requête des habitants de Beugnon, à fournir au dit lieu, un Prestre pour desservir la succursale de Beugnon à la place du Sieur François Heurtault, condamné par défaut pour avoir quitté son ministère avant l'expiration du traité de 6 années. »

1663 – Le 4 avril, requête des marguilliers et habitants de Beugnon à l'official de Sens :

« A l'effet de contraindre, même par saisie de son temporel, Maître Claude François, Curé de Soumaintrain, à leur fournir un Prestre manquant depuis 6 mois.

Signé : Anne Vyault. »

Le 11 avril, le curé de Soumaintrain était alors très malade ; ce qui n'empêcha pas la sentence décrétée par l'officialité de Sens :

« ... Qui condamne le Sieur Claude François, Curé de Soumaintrain, à fournir une somme correspondant à la moitié des dîmes, afin que les habitants de Beugnon puissent se pourvoir d'un Prestre approuvé ou d'un Vicaire perpétuel. »

AFFAIRE LAURIN (écrit aussi Lorain)

Fin 1663, la construction de la chapelle Saint-Antoine de l'église Notre-Dame de Beugnon est enfin terminée. Le 26 décembre, un marché de travaux est conclu entre la fabrique représentée par Edmond Charlot et Laurent Guillot, marguilliers et Gaspar Laurin, maître menuisier, avec le consentement de maître Pierre Prosta, prêtre desservant l'église :

« ... Par ce marché, Gaspard Laurin doit faire les clôtures de séparation du chœur, de la nef et des chapelles, les balustrades des chapelles en bois de chêne, des portes sur le jubé, des bancs pour quelques particuliers, lambrisser la chapelle Saint-Antoine nouvellement faite. Ce travail devant être terminé pour le 8 septembre 1664. »

Or, le 13 décembre 1668, le travail n'était toujours pas achevé ; on peut même dire qu'il était à peine commencé ; d'où, une signification à Gaspard Laurin :

« ... De satisfaire au marché conclu le 26 décembre 1663, à la requête d'Estienne Gibier, Lieutenant, Jacques Guiot, laboureur et Edme Vyault, Sergent. »

1664 – Le 12 décembre, assignation à la requête d'Edmond Charlot et Laurent Guiot, marguilliers, à plusieurs particuliers dont : Nicolas Gibier, Edmond et Jean Cherest, Edme Viaut, Jehan Grange, Jacques et Louis Guiot (laboureurs), Edmond Tribeaudeau, Jehan et Estienne Gillot, Jérôme Mathieu (vignerons) :

« ... Pour qu'ils disent la vérité dans l'enquête que les Marguilliers entendent faire contre Maître Pierre Prostat, leur vicaire desservant, accusé d'avoir laissé à l'abandon le jardin et les viviers du presbytère. »

1669 – En janvier, une procédure est engagée et une nouvelle assignation est faite à Gaspard Laurin par les marguilliers :

« ... à comparaître devant le Bailli de Saint-Florentin pour se voir condamné à parachever les travaux du marché passé le 26 décembre 1663. »

La procédure va se prolonger jusqu'au 20 octobre 1670, date à laquelle aucune sentence ne sera retenue contre maître Gaspard Laurin. Il semblerait, selon les conclusions du juge, qu'il y ait eu des défauts de paiement de la part de la fabrique de Beugnon. Les travaux commencés et non terminés seront détruits et le bois sera revendu ... en 1779 .

PROCES CONTRE LE CURE DE SOUMAINTRAIN

Sous la Seigneurie du Vicomte Louis Phélypeaux, Chevalier, Conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et Privés, Secrétaire d'Etat des Commandements de Sa Majesté, Grand Maître Prévôt et Commandeur des cérémonies de l'Ordre du Saint-Esprit, Seigneur de La Vallière, Vanlay, Châteauneuf, Baron d'Ervy-le-Châtel, Vicomte de Saint-Florentin.

1665 – Le 10 janvier, après le décès de Claude François, curé de Soumaintrain, prise de possession de la cure par Messire Jean Prost. Le 21 janvier, assignation au sieur Prost, à la requête d'Edmond Charlot et Laurent Guillot, marguilliers :

« ... à paraître devant le bailli de Saint-Florentin, pour être condamné à remettre en bon état, le jardin et les viviers du presbytère. »

Le 26 janvier, jugement rendu par le bailli aux dépends du sieur Prost. Le 19 mars, sentence de Robert Defeu, bailli de Saint-Florentin :

« ... Qui condamne le Sieur Prost à remettre en état les jardins dont les haies ont été coupées et les viviers du presbytère ainsi qu'à remettre en état les serrures et les clés des portes d'entrée de la cour, du cabinet, de la chambre au four, du buffet, du bureau, ainsi qu'à réparer le châlit et rapporter la table et les tréteaux...

... Qui condamne de même le Sieur Prost, Curé de Soumaintrain, nouvellement arrivé, à fournir dans la quinzaine un Curé à la paroisse de Beugnon, sous peine de la saisie de son temporel. »

Le 21 mars, la sentence du bailliage de Saint-Florentin du 19 mars est confirmée et condamne le sieur Prost à son exécution immédiate. Le 10 avril, rebondissement par la signification de l'officialité de Sens qui prend la défense du curé de Soumaintrain contre la sentence du bailli :

« ... Qui condamne les Marguilliers de Beugnon à présenter les titres d'érection de la Chapelle de Beugnon en église et leur interdit de se pourvoir ailleurs que devant leur seule juridiction. »

Le 11 avril, les marguilliers Edmond Charlot et Laurent Guillot contre-attaquent auprès du bailli de Saint-Florentin :

« ... Afin d'annuler la sentence de l'Officialité en date du 21 mars et l'assignation à se présenter à l'Officialité de Sens le 15 avril et la permission d'assigner le Curé devant le Bailli. »

La permission fut accordée. Le 12 avril, 43 habitants de Beugnon se réunirent :

« ... Afin de donner acte pour autoriser les Marguilliers à suivre tous procès, jusqu'à jugement définitif contre le Sieur Prost. »

Le 13 avril, l'affaire s'aggrave. Robert Defeu, le bailli de Saint-Florentin, rend sentence :

« ... Qui condamne l'Huissier Colon, à révoquer son exploit du 11 avril et à payer 12 livres 10 sols d'amende et le Sieur Prost à suivre les sentences précédentes des 19 et 23 mars, à payer 25 livres d'amende, à ne plus inquiéter les habitants de Beugnon, à faire desservir ou desservir lui-même l'église sous quinzaine. En outre, fait défense à tous d'aller contre cette sentence sous peine de prison. »

Le 18 mai, signification au sieur Prost :

« ... Que les Marguilliers de Beugnon font appel des jugements de l'Officialité de Sens des 21 mars et 15 avril. »

Le 5 juillet, acte d'avis des habitants de Beugnon aux marguilliers suite au décès des fils d'Edme Hugot et d'Edme Grignard :

« ... Leur demandant de se pourvoir devant la Cour, contre le Curé de Soumaintrain qui ne donne toujours pas un vicaire résidant au village ; ce qui est cause que des enfants meurent sans le Sacrement du Baptême. »

Le 25 juillet, sommation à la Cour des habitants de Beugnon :

« ... A fournir un vicaire, à la requête d'Edme Grignard ayant perdu un enfant mort sans Baptême. »

Le 1^{er} août, les marguilliers font monter la pression et adressent une requête directement à la Cour du Parlement de Paris :

« ... Afin de condamner le Sieur Prost à fournir un vicaire dont il payera l'entretien, à cause des dîmes qu'il perçoit. »

Le 3 août, par arrêt du Parlement de Paris, les habitants de Beugnon obtiennent gain de cause contre le sieur Prost. Le 22 août, le curé Prost réplique et prévient les marguilliers qu'il entend soutenir son appel de l'arrêt du Parlement. Le 10 décembre, les habitants de Beugnon réagissent aux allégations du curé et démontrant l'esprit de chicane de celui-ci, réitèrent leur demande d'un vicaire choisi par lui.

1666 – Voici maintenant un an que l'affaire est renvoyée de sentence du bailliage aux arrêts du parlement sans que la situation ait évoluée. Le 8 avril, un arrêt provisoire de la Cour du Parlement de Paris renouvelle son adjonction au curé :

« ... Condamne le Sieur Prost à fournir un prêtre desservant l'église de Beugnon, y résidant, à le rétribuer et le condamnant aux dépens. »

Le 13 avril, la signification du jugement de la cour est envoyée au curé Prost. Le 20 mai, la situation n'ayant pas évoluée, les marguilliers adressent une requête à l'Official de Sens :

« ... Pour enjoindre au Curé de Soumaintrain de leur fournir un prêtre conformément à l'arrêt de la Cour en date du 8 avril. »

Le 30 août, nouvelle requête du sieur Prost contre les marguilliers de Beugnon :

« ... Afin de faire annuler les 3 sentences du Bailli de Saint-Florentin. »

Le 3 octobre, les autorités ecclésiastiques prennent enfin l'affaire au sérieux et délèguent l'archidiacre de Sens qui se déplace à Beugnon. Le 7 novembre, sommation est faite à divers habitants et à Messire Prost :

« ... Pour déclarer en justice devant le bailli de Saint-Florentin, qu'il est mort des enfants sans Baptême et des personnes sans confession, faute d'un prêtre résidant à Beugnon. »

1667 – Cela fait maintenant deux ans que la situation reste bloquée. La pugnacité des habitants n'a d'égal que l'obstination du curé Prost. Malheureusement, pendant ce temps, d'autres personnes sont décédées sans les sacrements et des enfants sont morts avant d'être baptisés. La colère gronde et les Beugnonnais se réunissent le 20 février pour établir un acte de délibération :

« ... Donnant pouvoir aux Marguilliers, afin de poursuivre l'instance au Parlement de Paris contre le Sieur Prost, les autorisant à fournir l'argent nécessaire et s'il en est besoin, à se rendre à Paris, ou à y envoyer une personne capable. »

Messire Jean Prost ne désarme pas. En mai, il produit à la Cour diverses pièces et prétendus contredits des marguilliers, qu'il accuse d'avoir engagé les hostilités, suite à l'affaire du presbytère et soutient avoir fourni des vicaires que les habitants ont rejetés.

Ceux-ci répondent en accusant le curé de Soumaintrain de n'avoir pas rémunéré suffisamment les vicaires, qui de ce fait ne pouvaient rester au village.

Deux mois plus tard, nouvelle requête du sieur Prost à la Cour, qui contredit les marguilliers. Il est à nouveau désavoué par un arrêt du Parlement de Paris en date du 23 juillet :

« ... Qui condamne le Sieur Prost à faire desservir au plus tôt l'église de Beugnon par un prêtre y résidant et à se pourvoir par devant l'archidiacre de Sens à son entretien. »

Cet arrêt est signifié le 4 août.

1668 – La situation s'enlise depuis trois ans. Rien n'est simple dans cette affaire, car entre-temps a été nommé un nouveau vicaire, Thomas Sandrier qui lui aussi fut rejeté par les habitants. Le 12 janvier, une nouvelle sommation au curé Prost :

« ... De pourvoir incessamment Beugnon d'un prêtre y résidant ; à la requête d'Edmond Cherest l'Aîné et Cherest le Jeune. »

L'officialité de Sens contre-attaque le 14 janvier, par une sentence :

« ... Qui condamne par défaut les Marguilliers de Beugnon, à se pourvoir eux-mêmes d'un desservant après le départ de Maître Thomas Sandrier. »

Et le 8 mai, fait sommation aux marguilliers :

« ... De représenter le titre d'érection de la chapelle de Beugnon en église et sur leur refus, assignation par l'Official de Sens, au risque de voir la succursale être réunie à l'église paroissiale de Soumaintrain. »

Le 10 mai, les marguilliers demandent consultation à 46 habitants, pour donner leur avis sur l'assignation de Messire Prost du 8 mai devant l'Officialité. Le 13 mai, après délibération, ceux-ci autorisent les marguilliers à procéder en l'officialité et leur donnent procuration. Le 26 mai, la demande de présentation de l'original de la Bulle papale d'érection de l'église est réitérée par l'officialité de Sens.

Le 19 juin, procès verbal de saisie chez le curé Prost (meubles et ustensiles de cuisine), suite à l'arrêt exécutoire du Parlement de Paris du 10 septembre 1667. Le sieur Prost est condamné à payer aux marguilliers de Beugnon la somme de 37 livres 5 sols. Le 4 juillet, le conseil de Messire Jacquemier, avocat à Ervy-le-Châtel pour les habitants de Beugnon, leur fait espérer une meilleure réussite dans leur contestation au Parlement de Paris pour l'obtention d'un vicaire. Le 8 juillet, les habitants réunis en assemblée :

« ... Autorisent les Marguilliers à signifier appel par devant la Cour du Parlement de la sentence de l'Officialité du 26 mai 1668. »

Le 22 juillet, le curé Prost paie l'amende pour éviter la vente de ses meubles et le 29 juillet un nouveau procès est engagé contre lui :

« ... Qui au mépris des arrêts, n'a pas dit la messe à Beugnon après avoir été attendu par les paroissiens de 9 à 11 heures. »

Le 5 août, nouveau procès verbal contre le curé :

« ... Qui n'a toujours pas dit la messe à Beugnon ce dimanche 5 août. »

Le 6 août, assignation des marguilliers à Messire Prost :

« ... A comparaître le 9 août devant le Bailli de Saint-Florentin, pour faire connaître ses causes de refus à l'arrêt du 23 juillet 1667 et pourquoi il n'a pas dit ou fait dire la Messe à Beugnon ces deux précédents dimanches. »

Le 11 août, lettres d'anticipation au nom du roi, obtenues du parlement de Paris par les marguilliers, en cassation de la sentence de l'official du 26 mai dernier, rendue abusivement après l'arrêt de la Cour du 23 juillet 1667. Le 18 août, les lettres exécutoires de la Cour assignent le sieur Prost qui, n'ayant payé que 37 livres, n'a pas satisfait à la totalité des frais. Le 21 août, arrêt itératif et exécutoire de la Cour, signifié le 31 :

« ... Qui condamne le Sieur Prost à exécuter l'arrêt du 23 juillet 1667, sous peine de saisie de son temporel. »

Le 4 novembre, acte de délibération des habitants de Soumaintrain :

« ... Qui autorisent le syndic à soutenir et plaider contre les Marguilliers de Beugnon, qui l'ont assigné le 4 octobre pour procéder devant le Lieutenant de Saint-Florentin, sur l'opposition qu'ils forment à l'imposition des tailles de Soumaintrain, où ils ne veulent pas être imposés, ayant leur rôle à Beugnon. »

Le 4 décembre, défense du curé Prost, en opposition à la saisie de ses effets pour la liquidation des frais taxés à 37 livres 5 sols. Il en demande restitution et dommages et intérêts.

Cette situation inextricable va continuer pendant six ans et ne s'achèvera que le 19 décembre 1675. Après cent ans de litiges et de procès, la pugnacité des habitants de Beugnon fut enfin récompensée et leur chapelle fut officiellement érigée en église indépendante de celle de Soumaintrain. Il est intéressant de constater que les traces de cet antagonisme entre les deux villages perdureront pendant plus de deux siècles.

Le premier curé de cette nouvelle paroisse nommé en 1676, fut Maître Jean Fouques. Il assurera dignement ses fonctions jusqu'en 1683.



1669 – Le chevalier Isaac de Labbadie, baron de Sormery, époux de dame Gabrielle de Tusseau, demeurant au château de Sautour, devient le nouveau seigneur de Beugnon, Soumaintrain, Champeton, Courtaout, Boudernault.

1728 – La seigneurie de Sautour passe sous la possession de la famille de Valdrey, alliée au siècle précédent aux comtes de Saint-Phalle (*Saint-Phal, Aube*), dont les titres de noblesse remontent à Charlemagne.

1729 – Cette année, on fête la naissance de Gabrielle Jeanne Catherine de Valdrey, qui sera la dernière baronne de Sautour, Sormery, Beugnon et autres lieux.

1748 – C'est la fête au pays, on célèbre le mariage de dame Gabrielle de Valdrey, héritière de la seigneurie de Sautour, avec le Maréchal de Camp Balthazar François de Wall. Le comte de Wall, marquis de Ballinakilly, descend d'une très ancienne noblesse irlandaise.

Le comte a déjà des compatriotes irlandais dans le pays. La famille Darley dont l'aïeul, Jean-Pierre-Edme, né à Dublin en 1560, s'était installé comme minotier à Beugnon et Neuvy-Sautour où il décéda en 1636. Un de ses descendants, Maxime Darley, né à Neuvy le 10 février 1868, sera un statuaire réputé qui exposera à Paris.

1750 – Naissance de Patrice de Wall, fils de la baronne Jeanne Catherine et de Balthazar François de Wall. Cet enfant sera le dernier seigneur de Sautour, Beugnon, Sormery, Soumaintrain, Courtaout et autres lieux.

1756 – On déplore cette année le décès du comte de Wall. Dame Jeanne assure la seigneurie de Sautour jusqu'à la majorité de son fils Patrice.

1780 – Le dimanche 17 septembre, à l'issue des vêpres, l'abbé Binet a béni une nouvelle croix dédiée à saint Joseph, sise au début de la rue de la Ville, près de la Haute Voie, derrière la maison de Nicolas Gibier.

1783 – Cette année n'a été que trop remarquable par les orages qui détruisirent les récoltes. Une grande sécheresse dura du mois de mai jusqu'au moment de Noël. Peu avant l'été, des phénomènes apparurent dans le ciel créant beaucoup d'angoisse parmi le peuple. Ainsi l'écrivait l'abbé Binet :

« Le 15 juin, les vents étant du nord-ouest, un brouillard très épais parut sur les 3 heures de l'après-midi et continua sans interruption, sans grande chaleur et sans pluie. Le soleil n'apparut que voilé et de couleur rouge brun à son lever et à son coucher. Les gens étaient soudain atteints de nombreuses maladies dues à ces brouillards persistants : fièvres, pneumonies, petite vérole, maux de gorge.

Le 5 juillet, le vent ayant tourné au nord-est, le soleil a reparu brillant et très chaud et le brouillard s'est peu à peu éclairci mais il ne disparut complètement que les 6 et 7 août.*

On a fait mille pronostics sur ce phénomène général en France. Pour ce qui concerne notre village et les paroisses voisines, je n'ai pas constaté qu'il ait produit plus de décès qu'à l'ordinaire. Par contre, en septembre et en octobre, la dysenterie due au déficit d'eau s'y fit beaucoup ressentir.

Au mois d'octobre, j'ai fait creuser un puits profond de 7 pieds (près de 3 mètres) au milieu du jardin de mon presbytère. Le banc de grès compact et fragile est disposé par couches verticales de l'ouest à l'est et a plus de 3 pieds (environ 1 mètre) d'épaisseur. »

1784 – Hiver long et cruel, tout a gelé à l'intérieur des maisons. Il a neigé en abondance du 18 janvier au 28 février. Le 28 janvier, le vent en avait amoncelé plus de 2 mètres à certains endroits et en moyenne près de 70 centimètres. A partir du 24 février, la fonte des neiges se fit en 5 jours provoquant des inondations qui emportèrent tous les ponts et 90 arpents de terre cultivable. Sur la commune, 130 arpents de blé ont été gelés. Le gibier a péri en grand nombre ; d'un millier de lièvres recensés sur le finage, il n'en est resté que 25.

1785 – Le 25 mai, a été bénie près du ruisseau des Grappins et au sud à la rue Cadet, dite aussi rue d'en-Bas, la croix dédiée à saint Pierre offerte par Pierre Fournier, charron.

La fin d'année est terrible, les rivières étant maintenant à sec, les moulins ne peuvent plus moulinier ; le pays va manquer de farine. Tout est tellement desséché qu'on disait alors que même les pierres pouvaient prendre feu et il est vrai qu'on eut à déplorer de nombreux incendies. Dans la paroisse, la ferme de Joseph Seuvat, laboureur, a brûlé totalement, granges et habitation.

1786 – Le 26 novembre, l'abbé Germain Binet, curé de Beugnon, a béni la croix nouvellement installée entre le porche de l'église et le mur du cimetière. C'est une belle réalisation en fer forgé, montée sur un piédestal en pierre dure de Tonnerre. Sur la face ouest, face au presbytère, à été gravé :

« Ex voto Germani Binet parochi 1786. »

Suivi de ces vers :

« Hic mortem vivo qui vitam mortuus optat. »

1787 – A Beugnon, après les pluies diluviennes qui se sont abattues, la boue résiduelle a empêché les labours et les semailles sur plus de 400 arpents. La maison de Joseph Seuvat qui avait brûlé il y a deux ans vient d'être entièrement reconstruite.

En novembre, le vicomte de Wall qui avait épousé une demoiselle de Rohan-Chabot, a été tué en duel d'une balle de pistolet dans le Bois de Boulogne à Paris.

*L'éruption du volcan Laki en Islande dégagait sur toute l'Europe des vapeurs d'acide sulfurique qui firent des dizaines de milliers de morts en France.

1788 – Aux Etats Généraux convoqués par Necker, ministre du roi, sont désignés pour représenter l'assemblée des notables : le vicomte de La Roche Foucault, baron de Turny et le baron Noël-Augustin Seguier de Saint-Brisson, seigneur de Germigny, capitaine au régiment de Royal-Champagne.

Grace au don de 2400 livres fait par Madame la comtesse de Wall, la fabrique de Beugnon vient d'acquérir 15 arpents de terre labourable.

Dans l'église, ont été posés : le pupitre, tous les bancs du chœur, des chapelles et de la nef. Ce travail fut effectué par Louis Meunier Depavis, menuisier sculpteur à Ervy-le-Châtel, pour un coût de 830 livres.

1789 – Après la canicule et les tornades de l'année précédente, il n'est pas tombé une seule goutte de pluie de tout l'automne et un froid glacial s'est abattu sur le pays. Il a gelé constamment pendant 86 jours jusqu'à -20° et au mois de janvier les glaces ont atteint plus de 1,50 mètres d'épaisseur. On trouve des gens morts de froid ou de maladie sur les routes et même dans les granges et les chaumières. C'est une grande misère et l'on s'attend à une nouvelle famine qui entraînera des émeutes de subsistance car la population qui n'en peut plus commence à accuser les accapareurs de spéculer sur les céréales.

Les temps vont changer ; la Révolution va modifier les structures seigneuriales de l'Ancien Régime et créer les départements. L'Etat va prendre en charge l'administration et les relevés d'état civil.

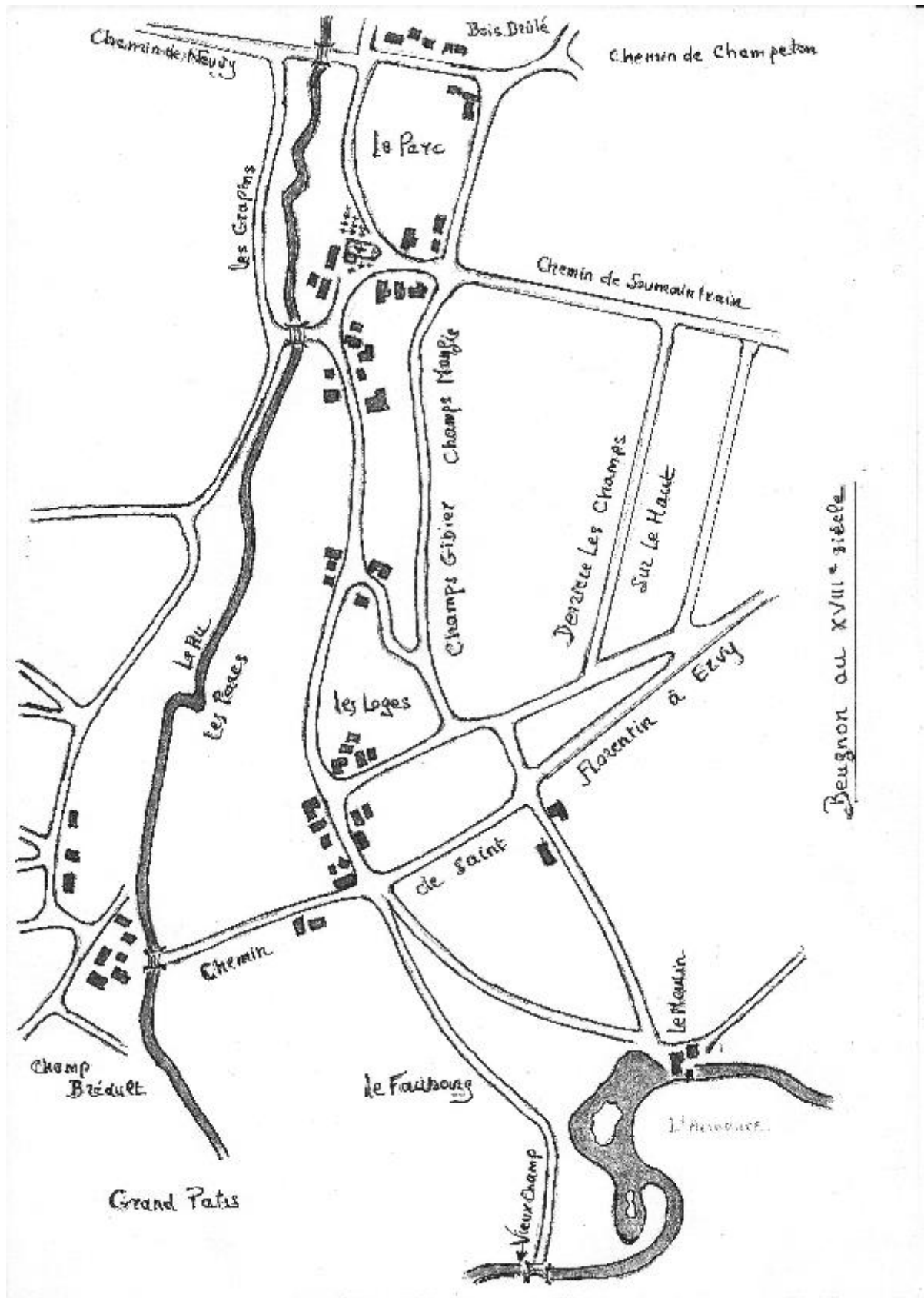
Beugnon fera tout d'abord partie du canton de Saint-Florentin puis un nouveau découpage le rattachera au canton de Flogny.

Le village connaîtra son pic de population en 1836 avec 409 habitants recensés et son minima en 1975 avec seulement 226 habitants.

La mémoire des deux derniers siècles était il y a peu de temps encore bien vivace dans les récits de nos anciens. Pour cette raison, j'arrête ici mes investigations des temps lointains et je souhaite que d'autres esprits curieux des choses du passé prennent la suite et continuent l'histoire de notre village.

Isambard de Bunione

Beugnon au XVIII^e siècle



Seigneurs de Sautour

et familles nobles affiliées

Maison de CHAMIGNY

Très ancienne noblesse remontant au X^e siècle. Le village de Chamigny se situe en Seine et Marne, arrondissement de Meaux, canton de la Ferte-sous-Jouarre.

1202 – **Guerric** (Thierry), seigneur de Sutor (*ou Sautor*) et son épouse Emeline.

Itier (*chevalier*).

Guillaume I^{er}, qui épouse Blanche de Joigny (1190 – 1233).

1228 – Guy de Sutor s'illustra aux croisades. Mort sans postérité ???

1276 – Gile de Sutor (*chevalier*). Egalement seigneur de Nevy (*Noviacum ou Novus*).

Guillaume II

Gaucher (*ou Guy III*), seigneur de Sautour dépendant de Saint-Florentin, La Broce, Courcelles, Saint-Yon. Mort en 1390. Dirige en tenure la commanderie hospitalière des Vallées (*Valeia, Valleia ou Valleya, située au sud de Bercenay-en-Othe*), possédant en autres biens, la Grange de Percey. Il eut deux enfants d'un premier mariage avec Gillette de Ruilly :

Philippe, seigneur de Sautour, qui épousa Marie de Melun (*fille de Charles de Melun et de – de La Rochefoucauld*) décédée en 1487 et dont il eut : Louis et Marie.

Antoinette, dame de Sautour, qui épousa Annet de Gouffier. Leur fille, Gabrielle, épousa Claude des Essarts.

Et trois enfants d'un second mariage en 1375 avec Jeanne de Tanlay-Courtenay (1354-1404) :

Pierre de Chamigny (1398-1460), seigneur de Tanlay, de Sautour, de Saint-Thierry, de Briare. Chambellan du roi, rend hommage des terres de Pont-Elmer et de Thiers, reçues en héritage de son oncle Philippe de Ruilly (*Rully*). Il épousa en 1423 : Jeanne de Montmort (*ou de Courcelles*) dont il eut : Guy mort sans postérité et Marguerite et Aimé, seigneur de Tanlay, qui épousa Isabeau de Brimeu, dame de Ligny.

Il épousa ensuite : Marguerite de Châteauneuf, dame de Briare, dont il eut :

Claude, qui épousa en 1479, Louise de Courtenay (1460-1510), dont il eut :

Jean, seigneur de Briare, qui épousa Catherine du Chesnay (vers 1480) dont les enfants furent :

François dont les enfants furent Marguerite, Antoinette (vers 1578) et Louis mort sans postérité (1624).

A la mort de Gaucher, Jeanne de Tanlay épousa le 17/05/1390 le frère de Gaucher, Jean de Chamigny, qui décéda la même année sans postérité. Les enfants qu'elle avait eu avec Gaucher étant mineurs furent pris en charge par le roi Charles VI.

Maison d'ARGENTEUIL

Il semble que le seigneur d'Argenteuil-sur-Armançon ait reçu en apanage le fief de Beugnon, indépendamment de celui de Sautour. Des descendants de la maison d'Argenteuil vivent au Canada.

Raynaud (1060). Roger d'Ancy-le-Franc son fils.

Hugues (+ 1176) épousa Agnès de Noyers.

Jean (10/1343) dont la fille Marguerite (+1372) épousa Gilles de Maligny.

Isabeau (Isabelle) épousa en 1385 Guillaume de Sully. Un fils : Geoffroy de Sully, seigneur de Beaujeu. Aveux à Guy III de Chamigny en 1420.

Descendants : Charles-Joseph d'Ailleboust, médecin de Henri IV.

Maison de MALIGNY

Jean, épouse Agnès de Lignères. Fils :

Gilles (1330 – 1372). Épouse Marguerite d'Argenteuil (*fille de Jean, seigneur d'Argenteuil*).

Maison de MELUN

Une des plus anciennes noblesses du royaume, remontant au VI^e siècle. Alliances avec la Maison de Tanlay-Courtenay.

Jean III, maître des Eaux et Forêts pour la Brie et la Champagne, chambellan du roi.

Épouse le 21/01/1388 : Isabelle de Savoisy, dame du Buignon (*Le Buignon-Mirabeau en Gâtinais*). Fille de Philippe, seigneur de Seignelay, favori du roi Charles V et de Marie Duisy (*Dhuisy, village proche de Chamigny en S & M*).

Ils eurent quatre fils : Philippe, Louis (archevêque de Sens), Guillaume mort en 1445, Charles qui fut décapité sous Louis XI en 1468.

Et une fille : Marie qui épousa **Philippe de Chamigny**, seigneur de Sautour.

Maison de SULLY – BEAUJEU

1420 - Seigneurie de Beaujeu.

1488 - Guillaume II de Sully épouse Marguerite de Beaujeu.

Claude Paul de Beaujeu (1618-1654).

Maréchal d'AUMONT

Jeanne de Mello, dame de Soumaintrain et Germigny.

Louis de Mello épouse Jeanne d'Aumont

Jean VI d'Aumont (1522 – 19/08/1595). Seigneur de Germigny.

Maison de SAVOISY

Hémonin de Savoisy (*bourg de la Côte d'Or*). Etienne III, épouse Marguerite, vicomtesse de Saint-Florentin. 1372 – Philippe, décédé le 27/07/1398. Grand chambellan du roi Charles V. Achète la baronnie de Seignelay. Epouse Marie de Duisy, fille de Philippe, duc de Normandie. Charles (1400) - Premier chambellan, grand échanson.
Claude (1447 - 1517) – Seigneur de Seignelay, Beaumont et Cheny. Fils de Philippe et de Marguerite de Lugny. Chambellan de Charles VIII. Epouse Louise de La Baume le 02/10/1471. Fille : Madeleine, dame de Cheny (+1536).

Maison de GOUFFIER

Seigneurs de Fougeroux – Chanonat – Mouton (Auvergne)

Annet de Gouffier épouse : **Antoinette-Claude de Chamigny**, dame de Sautour. 2 enfants : **Gabrielle**, qui épouse Claude des Essarts. Deux enfants : **Gabrielle-Françoise** (1554) et **François des Essarts**.

Maison des ESSARTS (ou Essars)

Branche des seigneurs de Thieux – Lignièrès - Meigneux

Descendants de Pierre des Essars, Grand Prévôt de Paris, seigneur de La Motte-Tilly (*Aube*). Philippe (1340-1404) épouse Marie de Bucy. Deux fils : Philippe (*évêque d'Auxerre de 1410 à 1426*) - Robert (1415) épouse Marguerite de Lignièrès. Fils : Charles. Philippe II (1425 – 1478). Antoine II (+1494). Jean, marié à Charlotte de Mailly. Antoine III (+1518 ???). Marié à Perrine de Menou. Mahaut, dame de Saint-Chéron (Marne) épouse Jacques de Chaumont en 1531. François de Dinteville (*évêque d'Auxerre*), rend hommage à Antoine des Essarts pour la terre de Thennelièrès (*grand père maternel et tuteur des enfants de J. de Chaumont*).

Philippe III de Thieux. Un fils :

Claude, seigneur de Thieux, Lignièrès, Meigneux et Sautour en 1541. Maître d'Hôtel du Dauphin. Reçoit la terre de Sormery en 1553. Décédé en 1555.

Epouse Charlotte de Taix remariée au comte René de Sansay

Epouse en secondes noces **Gabrielle de Gouffier**. Baronne de Sautour en 1555. 2 enfants : **François**, lieutenant du gouverneur de Champagne en 1579, puis lieutenant général pour le roi en Champagne. Décède au combat devant Troyes le 17/09/1590.

Epouse en premières noces Françoise du Prat dont il aura deux enfants :

Eléonore, qui héritera de la baronnie de Sautour. Remariée à M. de Fresnoy.

Gabrielle (1566-1627). Epouse Lancelot de Sallo (*ou François de la Barge ou en 1580 M. de Labaadie*).

Elle hérite du fief de Neuvy et rachètera Sautour à sa sœur Eléonore. Remariée à Charles de Tusseau (+1608) auquel elle apportera en dot en 1606, la seigneurie de Sautour.

François des Essarts épouse en secondes noces, Charlotte de Harlay, dame de Champvallon. Née en 1555 de Louis Harlay de Champvallon et de Louise du Carre. Veuve de Jehan de la Rivière, seigneur de Cheny (*Maison de Savoisy*). Une fille :

Charlotte des Essarts (1585 – 1651). Mademoiselle de la Haye, dame de Sautour. Maîtresse du roi Henri IV qui la fera comtesse de Romorantin en 1606 et duchesse de Vitry en 1607.

Maisons de TUSSEAU – BEAUJEU

Maison de Tusseau, descendant par alliance de la famille de Vauldrey (*branche des seigneurs de Saint-Phal*).

Charles de Tusseau (1618-1654). Fils de Paul François de Beaujeu (1581-1638) et de Anne de Saint-Blaise). Seigneur de Sautour, Villiers-Vineux, Percey, La Chaussée, Soumaintrain, Beugnon. Descendance :

Claude Paul (*Villiers-Vineux 1618 – Arras 1654*). Marquis de Beaujeu.

Eléonore (Neuvy 1632). Edme François de Beaujeu (+1674).

Comtes de SAINT-PHALL (Phal ou Phalle)

Saint-Phal dans l'aube. Très ancienne noblesse remontant à Charlemagne

1314 – Etienne

1412 – Pierre de Moutot, seigneur de Saint-Phal.

1493 – Ysabel de Moutot (*ou Montot*) apporta le nom de Saint-Phalle à son second mari : Arthus de Vauldrey, chambellan des rois Charles VII et Louis XI. La famille de Vauldrey est d'origine comtoise.

1559 – Richard.

1560 – Le 31 août, lettre du roi François II à Anne de Vauldrey, seigneur de Saint-Phal, Bailly de Troyes, successeur de Guillaume de Dinteville. Son fils Georges lui succédera.

1675 – Le 18 mars, Nicolas Dauvet achète la seigneurie et en prit le titre de marquis.

1704 – La seigneurie est revendue à Jacques Antoine de Henin-Liétard, marquis de Blaincourt. Charles Fera en prendra le titre et les armes au XVIII^e siècle.

Maison de VAULDREY (*ou Vaudrey*)

En 1720, la seigneurie de Sautour est reprise par la famille de Vauldrey. Très ancienne noblesse, alliée à la famille de Tusseau.

Jeanne Gabrielle Catherine de Vaudrey, dame de Sautour, fille du comte de Vaudrey.

Epouse le comte Balthazar François de Wall, marquis de Ballikilly (Irlande).

Emigre à la Révolution et décède en 1808.

Le site du château de Vaudrey , détruit à la Révolution est appelé «Clos de Sautour».

Quatresols de la Motte

Guillaume Nicolas (1740 – 1814). Ecuyer, conseiller secrétaire du roi, seigneur de Neuvy-Sautour, Lasso, La Cour-Sautour (*paroisse de Nogent-en-Othe*).

Achète en 1771 la baronnie de Neuvy-Sautour pour 217 000 livres.

Sa maison, bâtie par Gabriel Viault, fut achetée en 1785. Elle existe toujours en bordure de la route de La Vallée.

(Indication de Maître Fourey, ancien notaire).

